

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni en séance à La Boiserie, sous la présidence de M. Louis BONNET, maire, à 17h30.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués le 8 janvier 2021. Vingt-huit puis vingt-neuf étaient présents ou représentés.

Du fait de l'instauration le 10 janvier à 18 heures d'un couvre-feu pour tout le département, seuls les membres du conseil ainsi que le personnel et les professionnels nécessaires au déroulement de la séance ont pu être accueillis.

Le caractère public des débats, comme les dispositions en vigueur le permettaient, a été assuré par leur retransmission en direct sur le site ainsi que sur la page Facebook de la commune.

Le conseil municipal a accordé une subvention à l'association CATM (Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc) au titre de l'année 2020.

Il a adopté une décision modificative au budget ville 2020 pour procéder aux ajustements nécessaires par rapport aux prévisions.

Il a accordé une avance au Centre de loisirs Pierre de lune sur la subvention 2021 et a autorisé M. le Maire à signer la convention en découlant.

Il a désigné un de ses membres pour représenter le maire auprès de l'ADCCFF84 (Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse)

Il a approuvé le projet de création d'une véranda au Centre de loisirs.

Il a programmé 2 séances de cinéma à La Boiserie et en a fixé les tarifs.

Puis le conseil municipal a pris acte des rapports 2019 des regroupements intercommunaux et des délégataires.

M. le Maire a ensuite rendu compte des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal puis des questions diverses ont été abordées.